



LETTRE D'INFORMATION DU CRIB

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE
ET SPORTIF DE CÔTE-D'OR



JEUDI 29 JUILLET 2021 – NEWSLETTER N°4

ACTUALITÉS

○ PASS SANITAIRE

Depuis le 21 juillet, le **Pass Sanitaire** est obligatoire dans les **ERP** (Equipements Recevant du Public) **couvert (X)** ou de plein air (PA) au-delà de 50 personnes.

Le Pass Sanitaire doit être demandé aux personnes souhaitant accéder aux équipements ayant une capacité d'accueil de 50 personnes sauf aux salariés, aux bénévoles dirigeants, aux mineurs non soumis au Pass Sanitaire.



[PLUS D'INFORMATIONS](#)

○ PASS'SPORT

Le Pass'Sport est à la fois une mesure de relance pour le secteur sportif associatif mais aussi une mesure sociale destinée à offrir aux enfants et aux jeunes les plus défavorisés de notre pays l'accès à un cadre structurant et éducatif comme le club sportif peut en proposer.

D'un montant de 50 euros, ce dispositif est destiné à aider les jeunes de 6 à 17 ans bénéficiaires de l'Allocation Rentrée Scolaire et/ou l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé et/ou Allocation pour l'Adulte Handicapé qui pratique une activité sportive, en participant au financement de leur inscription dans une association sportive dès septembre 2021 durant toute l'année scolaire 2021-2022.

Les 3,3 millions de familles éligibles au Pass'Sport recevront durant l'été 2021 un courrier, avec en-tête du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, les informant qu'elles bénéficient de cette aide de 50€ par enfant.

Elles devront présenter ce courrier, entre le 1^{er} juillet et le 31 octobre 2021, au moment de l'inscription dans l'association sportive de leur choix pour bénéficier d'une réduction immédiate de 50 € sur le coût de l'adhésion et/ou de la licence.



[PLUS D'INFORMATIONS](#)

○ CERTIFICAT MÉDICAL DE NON CONTRE-INDICATION

Déterminante pour la santé et le bien-être des Français et en particulier des enfants, la pratique d'une activité sportive est essentielle pour lutter contre les effets néfastes de la sédentarité.

C'est dans cet esprit que le Gouvernement a souhaité **simplifier l'accès des enfants à un club ou une association sportive** en remplaçant l'**obligation de présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive des mineurs** par un questionnaire équivalent à une attestation parentale pour **prendre ou renouveler une licence**.

Adoptée dans le cadre de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique du 7 décembre 2020, cette disposition fait désormais l'objet d'un décret paru au Journal Officiel le samedi 8 mai 2021.

- **CARTE PASSERELLE**

La carte passerelle permet de favoriser la découverte du sport chez les jeunes et faciliter leur adhésion en club en offrant à tous les écoliers de CM1 et CM2 licenciés USEP ou UGSEL et les élèves de 6ème licenciés UNSS la possibilité de tester différents sports au sein des clubs partenaires de l'opération. Les enfants auront la possibilité de tester différents sports et clubs, gratuitement et sans nouvelle prise de licence, à raison de trois séances par club maximum.



[EN SAVOIR PLUS](#)



[PLUS D'INFORMATIONS](#)

- **SERVICE NATIONAL UNIVERSEL**

Les services en charge du SNU dans chaque département restent mobilisés pour accompagner tous les volontaires dans la recherche et la réalisation de leur mission d'intérêt général afin qu'ils puissent s'engager au service de la collectivité.

La mission d'intérêt général constitue une étape déterminante du dispositif pour renforcer le suivi et l'accompagnement des jeunes.

Chaque mission doit correspondre à un engagement minimum de 84 heures répartie au cours de l'année suivant le séjour de cohésion.

Les structures d'accueil pouvant proposer des missions sont, pour partie, identiques aux organismes éligibles à l'accueil de volontaires en service civique comme par exemple les associations loi 1901 proposant des missions au service de l'intérêt général.



[EN SAVOIR PLUS](#)

- **TROPHÉES DU BÉNÉVOLAT**

Le Département de la Côte-d'Or a souhaité reconduire les Trophées du Bénévolat pour conforter les associations départementales au travers d'une mise en valeurs des actions solidaires et du bien vivre ensemble.

Cet appel à projets est ouvert à toutes les associations quel que soit leur domaine d'action. Pour cette édition 2021, au regard de la crise sanitaire actuelle et des élans de solidarité qu'elle a suscités, le thème unique des trophées 2021 est celui de la solidarité, décliné selon les types de publics bénéficiaires.

Les associations lauréates seront récompensées par des trophées thématiques qui mettront à l'honneur les initiatives les plus marquantes durant la crise sanitaire. La remise des prix aura lieu à l'occasion des Assises du Bénévolat courant décembre 2021.



[PLUS D'INFORMATIONS](#)

- **RECRUTEMENT DE VOLONTAIRES SERVICE CIVIQUE**

Vous avez 16 à 25 ans, ou 30 ans si vous êtes en situation de handicap ; vous souhaitez vous investir dans une action utile ? Engagez-vous pour l'une des douze missions de service civique proposées par le Départemental de la Côte-d'Or.



PLUS D'INFORMATIONS

À partir du 11 octobre 2021 et jusqu'au 31 juillet 2022, à raison de 26 h par semaine, vous serez sur le terrain, aux côtés des professionnels du Département de la Côte-d'Or

Date limite de dépôts des candidatures : le 27 août 2021 & sélection : le 9 septembre 2021

EMPLOI

- **DRAJES – ANS EMPLOI / APPRENTISSAGE**

La campagne 2021 de l'Agence Nationale du Sport est lancée. Retrouvez les critères et modalités sur l'appel à projets régional ainsi que les éléments spécifiques à l'emploi et l'apprentissage.



PLUS D'INFORMATIONS

L'objectif principal est d'assurer la structuration du monde sportif associatif.

Retour des dossiers au plus tard le 30 août 2021.

Contact : Paul PATTE, conseiller d'animation sportive, DSDEN

paul.patte@cote-dor.gouv.fr / 03.80.68.30.97

- **#1JEUNE#1SOLUTION**

Une initiative du Gouvernement pour accompagner, former et faciliter l'entrée dans la vie professionnelle de tous les jeunes, sur tous les territoires.

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance, 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport dans le cadre de l'action de l'Agence Nationale du Sport.

Il est maintenant possible pour les candidats ayant moins de 30 ans (29 ans révolus) de bénéficier de ce dispositif d'aide à la création d'emploi "1 Jeune / 1 Solution"

Le montant de cette aide est de 20 000 euros sur 2 ans (non cumulable avec une autre aide de l'état sur l'emploi).

Retour des dossiers au plus tard le 30 août 2021.

Contact : Paul PATTE, conseiller d'animation sportive, DSDEN

paul.patte@cote-dor.gouv.fr / 03.80.68.30.97



#1jeune1solution

EN SAVOIR PLUS

- **CCNS – SALAIRE MINIMUM CONVENTIONNEL**

Il n'y a pas eu d'augmentation du SMC au 1er janvier 2021. A date, le dernier avenant applicable est donc l'avenant 140 en vigueur depuis le 1er janvier 2020.



Depuis le 1^{er} janvier 2020, le **Salaire Minimum Conventionnel (SMC) est de 1469,24 €.**

[EN SAVOIR PLUS](#)

FINANCEMENTS

○ PLATEFORME - AIDES TERRITOIRES

Aides-territoires est née du constat selon lequel **la recherche d'aides est un travail difficile et chronophage pour les acteurs locaux.**

L'information est dispersée sur les différents sites **des financeurs et accompagnateurs et les dispositifs d'appui** sont diffusés **au sein de réseaux spécifiques**, souvent peu ou pas connus des agents et des élus. **Ils ne bénéficient alors qu'à une partie des territoires**, ceux qui peuvent consacrer **des moyens importants au travail de veille**.

Aides-territoires **facilite la recherche d'aides** des collectivités territoriales et de leurs partenaires locaux.



[PLUS D'INFORMATIONS](#)

○ MÉCÉNAT / SPONSORING

Depuis la loi du 1er août 2003 les avantages fiscaux incitent les entreprises à soutenir les projets associatifs, renforçant ainsi les possibilités pour les associations et les entreprises **de développer des projets en commun**. Un guide pratique du mécénat a été conçu dans le but de rapprocher entreprises et associations.



[EN SAVOIR PLUS](#)

FORMATIONS

○ FORMATION CASICO

Le CDOS de Côte-d'Or organise des formations comptabilité **avec le logiciel CASICO** sous formes de :

- **Tutoriels** - intégrant **les supports pédagogiques**, l'assistance CASICO, le logiciel en format monoposte à vie, **l'adhésion gratuite à CASICO On Line dans les 3 mois suivants l'envoi des tutoriels**.
- **Visio-Formations** - intégrant les supports pédagogiques, l'assistance CASICO, le logiciel en format monoposte à vie, **l'adhésion gratuite à CASICO On Line pendant 1 an & une formation en visio-conférence à distance**.



[EN SAVOIR PLUS](#)

- **FORMATION SECOURISME**

En partenariat avec l'ADPC 21, le CDOS 21 propose aux licenciés sportifs du département des stages pour l'obtention du diplôme Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1).

En partenariat avec l'UFOLEP 21, il vous est possible désormais de réserver des stages à la carte.

En raison de la situation sanitaire, les inscriptions sont réservées aux personnes inscrites au sein d'une formation ou dans le cadre professionnel.



PLUS D'INFORMATIONS



Pour tous renseignements complémentaires, Contactez Mario JOBARD,
crib.cotedor@franceolympique.com ou 09.63.06.66.36

Centre de Ressources et d'Information pour les Bénévoles
CDOS de Côte-d'Or, CREPS Bourgogne-Dijon,
19 rue Pierre de Coubertin, 21000 DIJON - <https://cdos21.org/>



Conformément à la loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'oubli des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à crib.cotedor@franceolympique.com



[Se désabonner](#) | [Gérer votre abonnement](#)